

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE9^{ème} séance de l'année 2016

Mercredi 14 septembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.09.09/318

Prise de participation de CAP Excellence
au capital de la Société d'Economie Mixte locale
GUADELOUPE ENR
créée par le Syndicat Mixte d'électricité
de la Guadeloupe (Sy.MEG)-

Désignation des représentants
de la Communauté d'Agglomération
au sein de la SEM

L'an deux mille seize, le mercredi 14 septembre, à 10 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, 1^{er} Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 septembre 2016.

Présents : 27		
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 4
Vice-Présidente : Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE</i>
Autres Conseillers Communautaires Mme Juliana FENGAROL <i>Procuration à M. José GUIOLET</i> Mme Célia HATCHI-MIMIETTE <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i> M. Jocelyn LEREMON <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS</i>

Excusés non représentés : 9
Président : M. Éric JALTON
Vice-Présidents : M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Mme Suzelle SEVILLE (5 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Maguy CELIGNY (9 ^{ème} Vice-Présidente)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Max CELIGNY
Autres Conseillers Communautaires M. Georges BERGINA Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL

Absents : 10
Vice-Présidents : M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY - M. Michel RINÇON
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE - M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO - M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

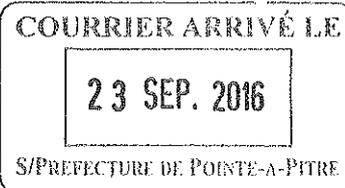
COURRIER ARRIVÉ LE

23 SEP. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*), notamment ses articles L1521-1, L1522-1, L1522-2, L1522-3, L1524-5 et L1524-1 ;
- VU le Code de Commerce ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Dans le cadre de l'appel à projets intitulé « *transports collectifs et mobilités durable* » lancé par le Gouvernement au cours de l'année 2013, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le Syndicat Mixte des Transports du petit cul de sac marin (*SMT*) avaient candidaté en proposant un projet de TCSP-Tramway.

Parmi les partenaires qui avaient soutenu et participé à cet appel à projets, le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (*SyMEG*) intervenait au titre de la mise en œuvre de la SEM Energie qui devait investir et produire de l'énergie propre en compensation des besoins du TCSP. C'est la raison pour laquelle la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a souhaité entrer au capital de la SEM GUADELOUPE ENR.

La société d'économie mixte locale GUADELOUPE ENR a été créée le 24 septembre 2015, par délibération du Conseil syndical du SyMEG, avec l'appui d'actionnaires privés spécialisés dans le développement des énergies renouvelables (*Evergaz : 10%, Valorem : 10%, SASU On Time : 1,46%, 4 Privés en nom propre : 0,65%*).

Les missions de Guadeloupe ENR sont les suivantes :

- La production d'énergie électrique de source renouvelable et l'exploitation de toute installation y concourant ;
- La promotion, la valorisation et la fourniture d'énergie de source renouvelable et de toute opération concourant à la transition énergétique ;
- La mise en valeur et l'ingénierie dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
- La recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dont le stockage, les dispositifs d'autoconsommation.

La SEM Guadeloupe ENR ambitionne par ailleurs de :

- Dynamiser et accompagner la transition énergétique de la Guadeloupe ;
- Apporter son expérience, ses compétences et sa connaissance du territoire aux collectivités et porteurs de projets privés dans l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Développer réaliser et exploiter ses propres projets dans le domaine de l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une collaboration entre GUADELOUPE ENR S.E.M.L et CAP Excellence initié en 2013 dans le cadre du projet « *Tram Excellence* ».

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire de donner son accord à la prise de participation par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au capital de la SEM GUADELOUPE ENR SEML à hauteur de 300 000€.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'approuver la prise de participation au capital de ladite SEM, consistant en l'augmentation du capital de trois cent mille euros (300 000€) par l'émission de sept-cents (700) actions nouvelles de cinq cents (500€) de valeur nominale, réservée à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

D'imputer les crédits au budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence - Chapitre 26 – Compte 266 (*autres formes de participation*).

ARTICLE 2- De désigner le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, **Monsieur Eric JALTON**, comme représentant de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence auprès de l'Assemblée Générale, et le doter de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts.

ARTICLE 4- Monsieur Georges DAUBIN, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, est désigné comme représentant du Président auprès de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 5- De désigner en qualité de représentants de de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein au Conseil d'Administration de la SEM GUADELOUPE ENR SEML, avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, les quatre (4) Conseillers Communautaires suivants :

- **Madame Maguy CELIGNY**
(9^{ème} Vice- Présidente de CAP Excellence)
- **Monsieur Jean- Luc CELIGNY**
(Conseiller Communautaire)
- **Monsieur Georges DAUBIN**
(2^{ème} Vice- Président de CAP Excellence)
- **Madame Marlène MÉLISSE**
(Conseillère Communautaire- Membre du Bureau)



ARTICLE 6- De donner tous pouvoirs au Président du Conseil Communautaire pour l'exécution de ces décisions.

ARTICLE 7- Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président de Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG) ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **23 SEP. 2016**

P° le Président empêché

Le 1^{er} Vice-Président



Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise au Président du Sy.MEG, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **23 SEP. 2016**